COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

Mai-Juin 1983

Afrique

Angola

Agissant en qualité d'intermédiaire neutre à la demande de toutes les parties intéressées, le CICR a organisé le 30 juin, à bord d'un avion qu'il avait spécialement affrété, le départ d'Angola d'un groupe de 55 personnes, détenues par l'UNITA (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola). Ce groupe comprenait 45 Tchécoslovaques (dont 38 femmes et enfants) et 10 ressortissants portugais; tous avaient été capturés au mois de mars, à Alto Catumbela, près de la côte atlantique du pays. Les nationaux portugais ont été remis à leurs représentants diplomatiques à Johannesburg (Afrique du Sud), tandis que les Tchécoslovaques étaient emmenés, à bord d'un autre appareil du CICR, à Kinshasa (Zaïre), où ils ont été confiés aux autorités consulaires de leur pays. Avant de procéder à l'opération de transfert, trois délégués du CICR, accompagnés d'un médecin et d'une infirmière, avaient séjourné durant une semaine dans une base de l'UNITA, dans le sud de l'Angola, pour des soins aux détenus, leur distribuant des vivres, des vêtements et leur transmettant des messages de leurs familles.

Pour ce qui est des activités d'assistance sur le Planalto, le programme de distribution de nourriture, lancé le 15 avril par la sous-délégation du CICR à Huambo, a pris fin, dans le cadre d'une restructuration ultérieure de l'action; les cinq points de distribution de nourriture, installés dans la périphérie de Huambo, ont été fermés à la suite de l'amélioration sensible constatée dans la situation alimentaire. Au cours du premier semestre de l'année, les secours distribués par le CICR aux populations déplacées sur le Planalto ont atteint 688 tonnes, représentant une valeur de 931 000 francs suisses.

Quant au centre orthopédique de Bomba Alta, pris en charge par la Croix-Rouge angolaise depuis le mois de mars, deux prothésistes envoyés de Genève par le CICR, à la fin du mois de mai, y travaillent en collaboration étroite avec l'équipe angolaise, pour la production de prothèses destinées à équiper les amputés.

Namibie/Sud-ouest africain

Le 20 mai, deux délégués du CICR ont visité 153 prisonniers dans un camp, soit 139 détenus de sécurité et 14 prisonniers de guerre angolais.

Afrique du Sud/Venda

Deux délégués du CICR se sont rendus au Venda à la fois pour accomplir une mission d'évaluation dans cette région et pour reprendre avec les autorités la question des visites aux prisons.

Lors de cette mission, les délégués ont été autorisés à visiter, le 10 mai, conformément aux modalités du CICR, un prisonnier condamné, à la prison de Thohoyandou.

Lésotho

Une délégation du CICR à Genève a participé au séminaire organisé conjointement par la Ligue et le CICR pour les Sociétés nationales de la région, qui s'est tenu à Maseru, du 16 au 21 mai. Ces réunions avaient pour thème la préparation aux désastres, dont un aspect concerne directement les Sociétés nationales et le CICR: la préparation aux conflits.

Congo

Un délégué de la délégation du CICR à Kinshasa a séjourné au Congo du 13 au 25 avril. A Brazzaville, il a donné huit conférences devant quelque 300 auditeurs, des membres de la Société nationale, des fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères et des étudiants.

Il a également eu un entretien avec le ministre des Affaires étrangères et d'autres collaborateurs du même ministère, au sujet des activités de protection du CICR notamment.

Sénégal

M. de Rougemont, délégué diffusion à Lomé, a séjourné à Dakar, entre le 6 mai et le 3 juin, pour participer à un « atelier de formation

à la communication de terrain », organisé par la Ligue et l'école de communication de l'Université de Dakar.

Libéria

M. Rochat, délégué régional du CICR pour l'Afrique de l'ouest, s'est rendu au Libéria, du 12 au 20 juin, à l'invitation de la Société nationale. Cette visite avait pour but d'aider la Croix-Rouge du Libéria à esquisser les grandes lignes d'un programme de diffusion et d'information et d'une activité d'assistance dans les prisons (projets dans le domaine de l'hygiène et des activités sociales en faveur de détenus sans visite de leur famille, par exemple).

Par ailleurs, la question des quelques 4 000 réfugiés de Sierra Leone, installés sur la frontière depuis la mi-mai, a été abordée.

Haute-Volta

M. Rochat, délégué régional du CICR, a séjourné à Ouagadougou du 25 au 31 mai, et il a eu plusieurs entretiens avec les autorités gouvernementales. Alors qu'il venait d'obtenir l'accord de principe du ministère de l'Intérieur pour visiter des détenus, le Chef de l'Etat a annoncé le même jour que tous les détenus allaient être libérés.

Dans le domaine de la diffusion du droit international humanitaire, le délégué a recueilli des réactions encourageantes aussi bien des milieux gouvernementaux que de la Croix-Rouge nationale et le ministère de la Défense a annoncé qu'il enverrait trois officiers au prochain séminaire de San Rémo.

Tchad

A la suite d'une dégradation de la situation dans le nord du Tchad, le CICR s'est adressé tant aux autorités tchadiennes à N'Djaména qu'aux représentants du « Gouvernement d'Union Nationale de Transition », pour obtenir l'autorisation de se rendre dans le nord du Tchad et d'y développer ses activités de protection et d'assistance médicale.

Par ailleur, le CICR a cessé, à la fin du mois de juin, son assistance (en personnel et en moyens financiers) à l'atelier orthopédique de la mission catholique de Kabalaye qui s'occupe de la rééducation des invalides de guerre. Cet atelier peut fonctionner maintenant de façon autonome.

Zaïre

Le 3 juin, le président du CICR s'est entretenu avec le Président Mobuto Sese Seko, en Suisse. Cette rencontre a permis de faire le bilan de l'action du CICR au Zaïre, dans le domaine de la protection des détenus. Comme il l'avait fait en 1982, le Chef de l'Etat zaïrois a affirmé que le CICR était autorisé à visiter tous les lieux de détention; il n'a pas remis en question le rôle de l'institution, bien qu'une amnistie ait été décrétée, le 19 mai, concernant les détenus de sécurité, prévenus ou condamnés.

En fonction de l'amnistie, le CICR n'a plus effectué de visites dans les lieux de détention dépendant du département de la Justice, au mois de juin: en effet, il a reçu la notification officielle de la libération des détenus de sécurité zaïrois. En revanche, il a maintenu ses visites régulières dans des lieux de détention dépendant des forces armées et de la sécurité, où il a enregistré, en juin, 5 nouveaux détenus.

Rwanda

Deux délégués basés à Kinshasa ont effectué une mission au Rwanda, du 24 au 31 mai: ils ont repris avec les autorités les discussions quant aux modalités traditionnelles de visite pour une éventuelle action de protection des détenus de sécurité; ils ont examiné avec les dirigeants de la Croix-Rouge du Rwanda le développement des activités de cette Société dans le domaine de la diffusion du droit international humanitaire et des principes fondamentaux de la Croix-Rouge ainsi que dans le domaine de la recherche de personnes et de la transmission de messages familiaux.

Ethiopie

Au mois de mai, a été effectuée une nouvelle visite aux prisonniers somaliens, détenus à Harar. Des lits de camps leur ont été distribués.

Dans le cadre de l'action d'assistance menée conjointement par la Croix-Rouge éthiopienne et le CICR, les programmes suivants ont été réalisés durant le premier semestre:

— en Erythrée, 791 tonnes de secours (d'une valeur de 1 080 000 francs suisses environ) ont été distribuées à quelque 39 000 bénéficiaires dans les districts de Serayé, Hamasen et Kéren; une assistance médicale a également été accordée (environ 40 000 francs);
— dans le Gondar (districts de Libo et de Siemen), 100 tonnes de vivres, vêtements et couvertures (157 000 francs) ainsi que des secours médicaux (14 000 francs) ont été distribués à 4 500 personnes;

— à Mékélé, dans le Tigré, 246 tonnes de secours (425 000 francs) ont été distribués à quelque 10 000 personnes;
— dans le Harargé, 100 tonnes de secours divers (200 000 francs) et des secours médicaux (1 000 francs) ont bénéficié à 5 000 personnes.

Dans le Balé, un programme d'assistance concernant 14 500 personnes (district de Génalé) a commencé en juin.

Dans le domaine médical, les deux centres pour handicapés civils victimes des hostilités, mis en place à Harar et à Asmara en 1982, ont accueilli quelque 200 patients.

Le chef de la division des secours au CICR à Genève a fait une mission d'étude et d'évaluation en Ethiopie, du 25 au 30 mai. Le but de cette mission était d'évaluer la situation alimentaire actuelle dans les régions atteintes par la sécheresse et d'étudier la meilleure façon de coopérer avec la Commission pour les Secours et la Réadaptation (Relief and Rehabilitation Commission) qui est l'organe de coordination du gouvernement éthiopien et les modalités pour une collaboration efficace avec les divers organismes d'entraide actifs dans le pays.

Soudan

Durant le premier semestre, le CICR a remis, à l'« Eritrean Relief Association », 496 tonnes de vivres (valeur: 600 000 francs suisses environ) en faveur des victimes du conflit érythréen.

Madagascar

Deux délégués du CICR basés à Nairobi ont effectué une mission à Madagascar, au mois de juin, afin d'entretenir les bonnes relations qui existent entre le CICR, d'une part, et les autorités et la Croix-Rouge malgaches, d'autre part. La diffusion du droit international humanitaire au niveau de la Croix-Rouge, des forces armées et des étudiants figurait parmi les objectifs de cette mission.

Amérique Latine

Mission du Président en Amérique centrale

M. Alexandre Hay, président du CICR, accompagné de M. Jean-Pierre Hocké, directeur des activités opérationnelles, et de M. André Pasquier, délégué général pour l'Amérique latine, a entrepris, du 27 juin au 8 juillet, une mission en Amérique centrale, qui l'a conduit succes-

sivement au Nicaragua, au Honduras, au Salvador et au Costa-Rica. Cette mission avait notamment pour objet de faire le point avec les autorités gouvernementales des activités du CICR dans leurs pays respectifs.

Au *Nicaragua*, M. Hay a été reçu par le Dr Cordoba Rivas, membre de la Junte du Gouvernement, MM. Tomas Borge et René Vivas, respectivement ministre et vice-ministre de l'Intérieur, Mme Astorga, vice-ministre des Affaires étrangères, et M. Tercero, vice-ministre de la Santé. Il a, en outre, visité deux des principaux centres de détention à Managua, auxquels les délégués du CICR ont régulièrement accès.

Au *Honduras*, le président Hay a eu des entretiens avec le général Alvarez, commandant en chef des forces armées, ainsi que le ministre des Affaires étrangères.

Au *Salvador*, M. Hay a rencontré le président de la République, le Dr Magana, et les ministres des Affaires étrangères et de la Défense.

Dans les trois pays visités, le président Hay a également eu des entretiens avec les dirigeants des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, qui lui ont réservé un accueil chaleureux. La Croix-Rouge salvadorienne a, en particulier, exprimé sa gratitude pour le travail du CICR et pour l'excellente collaboration qui s'est établie entre les deux institutions.

Au terme de cette mission, M. Hay s'est rendu au *Costa Rica*, où il a participé à la XIIe Conférence interaméricaine de la Croix-Rouge (voir le chapitre « Dans le monde de la Croix-Rouge » de la présente Revue).

Missions du délégué général

M. André Pasquier, délégué général du CICR pour l'Amérique latine, a effectué une mission en Uruguay et en Argentine, du 4 au 9 mai. A Montevideo, il a rencontré le ministre des Affaires étrangères et le chef de l'état-major conjoint; à Buenos Aires, il s'est entretenu avec le vice-ministre de l'Intérieur ainsi qu'avec les représentants de la Société nationale de la Croix-Rouge.

M. Pasquier a également fait une mission au Nicaragua, au Honduras et au Salvador (29 mai-5 juin), d'une part, pour discuter avec les autorités de l'état des programmes humanitaires en cours et, d'autre part, pour préparer la mission du président du CICR. M. Pasquier a terminé sa mission en Amérique centrale par un bref séjour au Guatemala (6-8 juin), au cours duquel il a rencontré le ministre des Affaires étrangères guatémaltèque.

Salvador

Au cours des mois de mai et de juin, la persistance des combats a entravé l'action d'assistance du CICR dans certains départements de l'est (Morazan et La Union, notamment). C'est ainsi que de 296 tonnes de vivres distribués en mai, à quelque 31 000 personnes déplacées dans 13 villages, le volume des secours alimentaires est tombé en juin à 120 tonnes (14 000 bénéficiaires dans 6 villages). En revanche, les programmes d'assistance se sont intensifiés dans les départements du centre du pays, en raison principalement de l'afflux des personnes déplacées dans ces zones. Les équipes du CICR et de la Croix-Rouge salvadorienne y ont distribué, en mai et juin, respectivement 184 et 230 tonnes de vivres, en faveur de près de 24 000 personnes déplacées. Au total, durant le premier semestre de l'année, 2 925 tonnes de secours, représentant une valeur de 3,7 millions de francs suisses, ont été distribués par le CICR au Salvador.

Pour ce qui est de l'assistance médicale, les équipes mobiles du CICR ont sillonné plusieurs villages situés dans une dizaine de départements, donnant des soins médicaux et dentaires aux populations déplacées: depuis le début de l'année, quelque 46 000 personnes ont ainsi bénéficié de soins, donnés au cours de 180 consultations. Par ailleurs, pour la campagne d'éducation sanitaire lancée par le CICR, deux hygiénistes recrutés sur place ont entrepris une tournée dans les agglomérations des départements de l'est et du centre, organisant des cours de formation de base dans le domaine de la santé publique (médecine préventive, premiers secours, hygiène, etc.).

En ce qui concerne l'action de protection, le CICR a visité régulièrement, tant dans la capitale qu'en province, les lieux de détention relevant du ministère de la Justice et des forces armées. En mai et juin, les délégués ont vu respectivement 119 et 115 détenus pour raison de sécurité, avec lesquels ils ont eu des entretiens sans témoin. Depuis le début de l'année, 775 visites (262 à San Salvador et 513 dans les départements) ont été faites dans des lieux de détention, au cours desquelles 648 nouveaux détenus ont été vus et enregistrés. Durant cette même période, 72 soldats de l'armée salvadorienne ont été libérés par le «Front Farabundo Marti de libération nationale» (FMLN) et remis aux délégués du CICR qui les ont reconduits à leurs garnisons respectives.

Par ailleurs, le CICR a enregistré en mai et juin 586 demandes d'enquête relatives à des personnes portées disparues ou à des détenus: 166 cas ont été résolus au cours de ces deux mois. En outre, une quarantaine de personnes ont visité chaque jour l'un des trois bureaux de

l'Agence de recherches du CICR (soit à San Salvador, à San Miguel et à Santa Ana) pour demander des nouvelles de leurs parents présumés disparus.

Nicaragua

Le 6 mai, le CICR a organisé le transport par avion d'un groupe de 71 personnes, membres de familles d'Indiens miskitos vivant sur la côte atlantique du Nicaragua, pour leur permettre de visiter leurs parents détenus à Managua.

Honduras

M. Jean-Pierre Givel, délégué du CICR, se trouve depuis la mi-mai à Tegucigalpa (Honduras), afin de développer des activités relevant de l'Agence de recherches, notamment l'échange de messages familiaux entre les populations d'Indiens miskitos réfugiés au Honduras et leurs parents restés au Nicaragua. M. Givel, qui entreprendra cette tâche en collaboration avec la Croix-Rouge hondurienne, a effectué, du 23 mai au 4 juin, une mission dans la région de Mocoron, où sont situés les camps de réfugiés miskitos, pour étudier sur place l'organisation pratique de cet échange des messages familiaux.

Le CICR se propose également de lancer au Honduras, conjointement avec la Société nationale, un programme de diffusion des principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du droit international humanitaire, tant au sein de la Société nationale elle-même qu'auprès des forces armées, des universités et du public en général, et d'étudier les possibilités de renforcer le dispositif opérationnel des filiales de la Croix-Rouge hondurienne.

Visites de lieux de détention

En mai et juin, les délégués du CICR en Amérique latine ont effectué plusieurs séries de visites de lieux de détention. Ces visites sont faites par des équipes comprenant un médecin du CICR; des entretiens sans témoin ont lieu avec les détenus choisis par les délégués ou ayant demandé à parler à ceux-ci.

— Au *Chili*, un délégué basé à Buenos Aires a visité, du 16 au 24 mai, deux lieux de détention où étaient regroupées des personnes détenues en raison des événements.

— Au *Paraguay*, le même délégué a eu accès, du 31 mai au 8 juin, à 5 lieux de détention et vu 54 détenus.

— En *Uruguay*, une équipe de six délégués, dont deux médecins, a entrepris à partir du 4 avril une visite de tous les lieux de détention, qui s'est poursuivie jusqu'au 2 juin; elle s'est rendue dans 8 lieux de détention et a vu 878 détenus pour raison de sécurité, avec lesquels elle a eu des entretiens sans témoin.

— Au *Pérou*, entre le 18 avril et le 26 mai, les délégués du CICR, dont un médecin, ont visité 20 lieux de détention dépendant du ministère de la Justice et répartis dans l'ensemble du territoire, où ils ont rencontré au total 690 détenus de sécurité. Des secours (couvertures, aliments, médicaments, produits d'hygiène et articles de loisir) ont été remis à l'occasion de ces visites et le délégué médecin a examiné les détenus qui le souhaitaient.

— Au *Surinam*, deux délégués du CICR ont visité, les 24 et 25 juin, deux centres de détention où ils ont vu 7 personnes arrêtées à la suite de la tentative de coup d'Etat de mars 1982 et déjà enregistrées lors d'une visite effectuée en février 1983: parmi les 17 personnes visitées alors (personnes détenues ou personnes en résidence surveillée), 10 avaient été libérées.

Asie

Kampuchéa

En avril, la délégation du CICR à Phnom Penh a commencé de fournir aux principaux hôpitaux de la capitale du matériel permettant d'améliorer la qualité de préparation des perfusions sanguines. A la fin de juin, ces installations fonctionnaient dans trois des hôpitaux (« La Révolution », « 17 avril » et « 7 janvier »). En province, l'hôpital de Takhmau a également été doté d'une installation similaire. Des travaux ont aussi été entrepris dans les principaux hôpitaux de Phnom Penh pour améliorer leur approvisionnement en eau potable. Les nouvelles adductions d'eau ont commencé de fonctionner en juin à l'hôpital du « 17 avril », entraînant une importante amélioration des conditions d'hygiène.

Trois équipes médicales envoyées par des Sociétés de la Croix-Rouge travaillent au Kampuchéa: une équipe chirurgicale de la Croix-Rouge suédoise à l'hôpital de Kompong Chhnang, une équipe de la

Croix-Rouge suisse à l'hôpital de Kompong Cham et une équipe de la Croix-Rouge française dans les provinces de Prey Veng et de Kandal.

A l'hôpital de Kompong Chhnang, après avoir eu de nombreuses urgences à soigner en mai, l'équipe chirurgicale de la Croix-Rouge suédoise s'est consacrée en juin, à côté de son travail habituel, à l'organisation de la réfection des bâtiments (mise en place d'un générateur, d'arrivées d'eau, d'une machine à distiller, d'un appareil radiographique, etc.). Quant aux équipes suisse et française, elles ont poursuivi leurs tâches, et se sont également consacrées à un programme de dépistage et d'éradication de la tuberculose.

En mai,la délégation du CICR a reçu les autorisations requises pour visiter des orphelinats de province. En raison des importantes carences constatées dans cinq établissements des provinces de Prey Veng, Pursat et Takéo, les délégués ont mis sur pied un programme d'assistance limitée (vêtements, matériel de cuisine, matériel scolaire, savon, etc.) permettant de répondre aux besoins les plus urgents.

Thaïlande

A la fin de mai, quelque 15 000 civils khmers ont été transférés du site provisoire de « Red Hill » (où ils avaient déjà été évacués après les combats d'avril) dans diverses zones situées au sud d'Aranyaprathet. En collaboration avec l'UNBRO (« United Nations border relief organization »), la délégation du CICR a entrepris, en juin, une évaluation des besoins alimentaires et médicaux de cette population et a élaboré un programme nutritionnel pour améliorer son état de santé. Dans le cadre de ce programme, qui a commencé au début de juillet, le CICR s'est chargé d'organiser et de superviser le fonctionnement de cinq nouveaux dispensaires médicaux et de trois centres d'alimentation intensive, à Taprik, Nong Pru, O'sralau, Bang Beng et Klong Wa. Un renforcement du personnel médical, consistant en l'envoi de 3 infirmières, a été nécessaire pour ces activités. Quant aux distributions de nourriture aux nouveaux transférés, comme les distributions spéciales en faveur des groupes de population les plus vulnérables, elles relèvent de l'UNBRO et du PAM (Programme Alimentaire Mondial).

Les équipes chirurgicales ont continué leur travail dans les hôpitaux du CICR à Khao-I-Dang et Kab Cherng. Renforcées en mai, elles comprenaient 9 médecins et 13 infirmières. Ces équipes ont été mises à disposition par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge danoise, finlandaise, française, allemande (RFA), islandaise, japonaise, norvégienne et suédoise. Entre avril et mai, 295 patients ont été admis dans ces hôpitaux. Enfin, l'équipe médicale mobile du CICR a poursuivi ses

activités tout le long de la frontière. Elle comprenait 1 médecin, 2 infirmières, plus un nutritionniste pour la mission, mentionnée ci-dessus, d'évaluation des besoins au sud d'Aranyaprathet.

Par ailleurs, comme les mois précédents, le CICR a continué de se préoccuper du sort des derniers réfugiés vietnamiens de l'ancien camp « NW 82 », fermé le 9 février dernier. A la fin de juin, sur les quelque 1800 réfugiés qui s'y trouvaient, 13 personnes seulement attendaient encore une offre de réinstallation de la part d'un pays tiers. Ce résultat est dû aux efforts associés des autorités thaïlandaises, des pays d'accueil, du CIM (Comité intergouvernemental pour les migrations) et du HCR (Haut Commissariat pour les Réfugiés).

Réfugiés en Asie du sud-est

Campagne anti-piraterie

Le 3 juin, le président du CICR a dirigé les débats d'une réunion des représentants des douze pays qui soutiennent financièrement la campagne anti-piraterie en Asie du sud-est. A cette séance ont pris part également les représentants du Haut Commissariat pour les Réfugiés, dont M. Moussalli, directeur de la protection internationale. La réunion s'est déroulée dans une atmosphère positive et la majorité des représentants gouvernementaux ont réitéré leur soutien à la campagne anti-piraterie; ils sont favorables à la continuation de l'action et à son financement par leurs gouvernements.

Visite des services d'agence

Un chef de service de l'Agence centrale de recherches du CICR à Genève a fait une visite complète de tous les services de recherches et de courrier (Tracing and Mailing Services) dans les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en Asie du sud-est; il a passé à Hong-Kong, à Macao, en Malaisie et en Thaïlande, du 14 au 23 mars, et aux Philippines, à Singapour et en Indonésie, du 16 au 27 mai. Cette visite globale a permis de confirmer que le système des services de recherches et de courrier, mis en place dès 1979 par le CICR, en collaboration avec les Sociétés nationales d'Asie du sud-est, représente un réel succès.

Il a rendu possible un traitement efficace des problèmes de recherches posés par l'exode du Viet Nam de près d'un demi-million de réfugiés: plus de 40 000 demandes de recherches de personnes ont été traitées pendant ces quatre dernières années et les fichiers des Sociétés nationales contiennent près d'un million et demi de renseignements.

Les services de recherches ont constaté une diminution régulière du nombre des demandes au cours de 1982, parallèlement à la baisse du nombre de nouveaux réfugiés arrivés.

Indonésie-Timor

Réunifications de familles

Les réunifications de familles, sous les auspices du CICR et de la Croix-Rouge indonésienne, se poursuivent: 25 personnes ont été transférées de Timor à Lisbonne, grâce à deux vols, organisés les 14 et 16 mai. Le 10 juin, une personne encore est partie pour le Portugal.

De plus, 5 personnes ont quitté Timor pour l'Australie, le 15 mai, et, le 5 juin, 20 autres personnes ont fait le même voyage.

Taïwan et Hong-Kong

Deux délégués du CICR ont fait une mission à Taïwan et à Hong-Kong, du 14 au 19 mai, pour discuter de certains problèmes concernant les réunifications de familles et l'échange de nouvelles familiales.

Philippines

Entre le 19 avril et le 22 juin, les délégués du CICR à Manille ont effectué une nouvelle série de visites dans les lieux de détention philippins. Ils ont visité 193 détenus relevant de la catégorie des « Public Order Violators » dans 14 lieux de détention.

Pakistan

La délégation du CICR au Pakistan a poursuivi ses activités en faveur des victimes du conflit afghan.

En mai, comme l'année précédente, on a noté une augmentation du nombre de patients admis à l'hôpital du CICR à Peshawar, dans la province de la Frontière Nord-Ouest (150 admissions en mai et 123 en juin).

En deux ans, 91 patients ont été admis au centre de paraplégie depuis son ouverture et 51 y sont encore présents. Les paraplégiques, blessés de guerre, sont des patients dont le CICR ne peut se désintéresser une fois leur vie sauvée, mais une solution à plus long terme doit être trouvée pour eux. Un nouveau « parabloc » est en cours de construction à cet effet.

L'atelier de prothèses s'est beaucoup développé depuis sa création en octobre 1981 et il produit maintenant quelque 60 appareils orthopédiques par mois, pour toutes les sortes d'amputations. Il est envisagé d'organiser une section de physiothérapie pour préparer et entraîner les amputés à la marche avec leur prothèse.

Le 11e cours de premiers secours, organisé pour les réfugiés afghans, par la délégation du CICR a eu lieu en avril et 14 étudiants ont passé l'examen avec succès, amenant le nombre total de diplômés à 204.

A Quetta (province du Beloutchistan), l'installation d'une sous-délégation du CICR et d'une unité chirurgicale de 40 lits pour soigner les blessés afghans s'est poursuivie.

Moyen-Orient

Conflit entre l'Irak et l'Iran

Appel du CICR

Le CICR à Genève a fait paraître, le 11 mai, le communiqué de presse suivant:

« Dès le début du conflit entre la République islamique d'Iran et la République d'Irak, les deux Etats ont déclaré, à plusieurs reprises et par les plus hautes autorités, leur volonté d'honorer leurs obligations internationales découlant des Conventions de Genève de 1949, auxquelles ils sont parties. En dépit de ces assurances, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), présent en Iran comme en Irak depuis plus de trente mois, soit dès l'éclatement des hostilités actives, s'est heurté, malgré l'insistance de ses démarches, à des obstacles de toutes natures dans l'exercice du mandat qui lui est dévolu par les Conventions de Genève.

Face aux violations graves et répétées du droit international humanitaire, dont il a été le témoin ou dont il a établi l'existence de sources sûres et vérifiables, et devant l'impossibilité de faire cesser ces violations, le CICR s'est vu obligé, en date du 9 mai, d'en appeler solennellement à l'ensemble des Etats parties aux Conventions de Genève. Le CICR tient à souligner que, selon sa doctrine, il n'entreprend une telle démarche que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles, après que les démarches entreprises à titre confidentiel sont restées vaines, et dans l'intérêt des victimes, qui doivent, de toute urgence, être protégées par les Conventions.

Dans un mémorandum, remis aux Etats belligérants ainsi qu'aux Etats signataires, le CICR dresse un bilan de la situation des prisonniers de guerre au pouvoir de chaque camp, et relève certaines violations graves, communes aux deux parties: exécutions sommaires de soldats capturés, blessés ennemis abandonnés sur le champ de bataille, bombardements indiscriminés de villes et villages.

En République islamique d'Iran, les violations sont d'autant plus graves que le nombre de prisonniers de guerre est très élevé et que le CICR n'a plus accès à la plupart d'entre eux. En effet, selon les autorités iraniennes, sont internés en Iran 45 à 50 000 prisonniers de guerre irakiens, dont le statut, les droits et les garanties sont déterminés par la Troisième Convention de Genève. Or, depuis mai 1982, les entraves constantes, les retards considérables, les blocages imposés par les autorités iraniennes et le fait que le CICR n'a jamais été admis à visiter certains camps de prisonniers de guerre, ont privé le CICR de tout contrôle sur l'ensemble de ces 45 à 50 000 hommes actuellement détenus.

De plus, le CICR relève que ces prisonniers de guerre irakiens sont soumis à des pressions idéologiques et politiques contraires à la Convention et qui portent atteinte à leur dignité et à leur intégrité psychique. Ces pressions — intimidation, atteinte à l'honneur, participation forcée à des manifestations de masse conspuant le gouvernement et les autorités irakiennes — n'ont cessé de s'aggraver depuis le mois de septembre 1982.

Le CICR relève encore que des événements tragiques se sont déroulés dans certains camps, entraînant la mort ou des atteintes graves à l'intégrité physique des prisonniers.

Enfin, la plupart des prisonniers de guerre grands blessés et grands malades n'ont pas été rapatriés comme l'exige la Convention.

En République d'Irak, le CICR a enregistré, au 1er mars 1983, 6 800 prisonniers de guerre iraniens, qui, après quelques difficultés, peuvent depuis plusieurs mois correspondre avec leurs familles de manière satisfaisante; chaque mois depuis octobre 1980, les délégués du CICR ont visité les prisonniers de guerre conformément aux modalités prévues par la Convention de Genève. Toutefois, le CICR a acquis la conviction que des prisonniers de guerre iraniens, dont il possède plusieurs centaines de noms, lui ont été cachés délibérément dès le début du conflit et sont incarcérés dans des lieux auxquels le CICR n'a jamais eu accès; seuls quelques dizaines de ces prisonniers ont été finalement intégrés dans les camps et enregistrés par le CICR. Des mauvais traitements de prisonniers ont été constatés et certains désordres dans les camps ont été réprimés par les armes. La plupart des grands blessés et grands malades n'ont pas été rapatriés comme l'exige la Convention.

Enfin, plusieurs dizaines de milliers de civils iraniens, tombés sous le contrôle des forces armées irakiennes, ont été déplacés vers l'Irak en violation de la Quatrième Convention de Genève.

Le CICR a demandé aux Etats parties aux Conventions de Genève — en vertu de l'Article Premier de ces Conventions qui oblige les Etats non seulement à respecter mais encore à faire respecter les Conventions — de déployer tous leurs efforts pour que le droit international humanitaire soit appliqué et que cessent ces violations qui affectent des dizaines de milliers de personnes; il est urgent que le CICR puisse accomplir intégralement la tâche humanitaire que les Etats lui ont confiée; tous les moyens prévus par les Conventions de Genève pour assurer le respect de celles-ci doivent être mis en œuvre, en particulier la désignation de Puissances protectrices chargées de représenter les intérêts des belligérants chez leur adversaire. »

Activités des délégations

En mai et juin, les délégations du CICR en Iran et en Irak se sont efforcées de remplir leur mission, dans la mesure de leurs possibilités.

En Irak, après que les restrictions imposées au travail de la délégation en avril eurent été levées, les délégués du CICR ont visité, en mai et en juin, les cinq camps de prisonniers de guerre iraniens (les trois camps de Mossoul et ceux de Ramadi et Anbar), et trois hôpitaux où sont soignés des prisonniers de guerre blessés ou malades. Ces camps et ces hôpitaux avaient déjà été visités par les délégués du CICR dans les mois précédents.

En Iran, les activités de la délégation, interrompues depuis le milieu de mars, ont repris à partir du 11 juin, par l'enregistrement des noms des prisonniers de guerre, dont quelque 10 000 ont été ajoutés, jusqu'à la fin du mois, aux listes précédemment établies par le CICR. Les visites aux prisonniers irakiens, suivant la procédure du CICR, ont recommencé le 27 juin.

En juin également, les autorités iraniennes ont accepté de recevoir quelque 42 000 messages familiaux, envoyés par les familles en Irak, pour censure et vérification, puis transmission aux prisonniers de guerre irakiens.

Enfin, des visas ont été accordés pour des délégués supplémentaires, destinés à renforcer l'effectif de la délégation.

Liban

La situation au Liban a été extrêmement tendue pendant les mois de mai et juin et elle a été marquée par des flambées de violence, des affrontements armés et des actes de terrorisme.

Le CICR a poursuivi ses activités d'assistance et de protection en relation avec le conflit libanais, au Liban même ainsi que dans les pays limitrophes, la Syrie et Israël.

Comme précédemment, la délégation du CICR a aidé la Croix-Rouge libanaise dans diverses opérations d'assistance (évacuation de blessés sur les hôpitaux) après les nombreux incidents de ces deux mois. La délégation a également continué d'approvisionner en médicaments et matériel médical les hôpitaux et les dispensaires du pays.

La sécurité des populations palestiniennes, surtout celle des personnes détenues dans les camps de la région de Saïda, a été l'objet de la vive et constante préoccupation des délégués du CICR, qui ont fait des visites quotidiennes dans ces camps. La sécurité de ces populations est un grave problème dont la solution ne dépend évidemment pas du CICR.

A la suite d'incidents, deux villages ont été soumis à un blocus par les forces armées d'occupation. Pour l'un, le blocus a duré huit jours, pour l'autre, il a été plus court. Les délégués se sont rendus sur place dès qu'ils y furent autorisés, pour étudier la situation alimentaire et médicale et apporter des secours, si nécessaire.

La délégation a participé au rapatriement de détenus étrangers libérés, dont 720 ont ainsi pu regagner leur pays, depuis le début du conflit jusqu'à la fin de juin.

Des prisonniers de guerre syriens détenus en Israël, des prisonniers de guerre israéliens détenus à Damas, des soldats israéliens prisonniers des forces palestiniennes, des personnes détenues par les autorités libanaises ont aussi bénéficié de visites par des délégués du CICR.

Des cours de premiers secours ont été organisés, avec la Croix-Rouge libanaise, à Tripoli et dans la Beka'a; des programmes orthopédiques en faveur d'handicapés, à Beit Chebab et à Saïda, ont continué; les activités d'agence (échange de messages familiaux, recherche de personnes disparues) se sont poursuivies.